

Changement de statut de résident étranger

Si vous souhaitez changer votre statut de résident étranger

Si vous souhaitez changer votre actuel statut de résident, adressez-vous au bureau de l'immigration, de l'émigration et des résidents étrangers de votre arrondissement. La demande de changement de statut engage des frais administratifs.

Exemple de situation :

- Un étudiant étranger ayant terminé ses études trouve un travail : il souhaite continuer de vivre au Japon
- Une personne épouse un ressortissant japonais

Documents nécessaires

Les documents nécessaires diffèrent selon le statut de résident étranger actuel et les conditions de prolongation de séjour de la personne concerné.

Renseignements :

Office de l'immigration, de l'émigration et des résidents étrangers d'Osaka, bureau de Kobe
(Kobe chiho godo chosha, 29 Kaigan-dori Chuo-ku Kobe)
Tél 078-391-6377